

Forum Social Mondial de Dakar du 06 au 11 février 2011

Les conséquences de l'investissement direct (IDE)

Pour les communautés de pêche artisanale en Afrique

Présentation par Sid'Ahmed Sidi Mohamed Abeid, président de la Confédération africaine des organisations de pêche artisanale (CAOPA)

Le secteur des pêches en Afrique occupe des millions d'hommes et de femmes et constitue leur seule ressource de vie. Il représente dans certains pays plus de 50 % du chiffre d'affaire à l'exportation, contribue largement au PIB et au budget des états.

La position stratégique du continent le plus près de l'Europe et de l'Amérique et l'abondance des ressources halieutiques diversifiées lui attire le plus d'investisseurs.

Le flux des investissements étrangers direct (IDE) en Afrique a connu des hausses importantes au cours de ses dernières années dans le secteur des pêches particulièrement des investisseurs Chinois, Européens, et cela grâce aux facilités accordées par les Gouvernements de nos pays. Nos gouvernements ont souhaité attirer ces investisseurs afin d'augmenter les recettes des Etats, lutter contre le chômage, créer des emplois et de la valeur ajoutée, afin de contribuer à la stabilité sociale, économique et politique de nos pays.

Dans le secteur des pêches ces investissements direct étrangers peuvent être négatifs voire destructeurs s'ils ne sont pas contrôlés, et s'ils contribuent à exploiter nos ressources qui sont, pour beaucoup d'espèces pleinement exploitées, et pour d'autres espèces surexploitées.

Je veux aussi souligner d'autres conséquences engendrées par ces investissements dans la capacité de pêche:

- La concurrence déloyale qu'engendrent ces investissements (IDE), qui ont pour but d'amener dans nos eaux des bateaux qui ont bénéficié de subventions. Grâce à ces subventions, ces bateaux peuvent se permettre d'offrir des prix plus bas, et nous sommes forcés de brader nos produits. Je prends l'exemple des chalutiers de l'Union Européenne qui sont fortement subventionnés.
- Dans beaucoup de cas, ces chalutiers étrangers repavillonnés dans nos pays ne débarquent pas leurs captures, et ne contribuent donc en rien à la création de valeur ajoutée locale. De plus, au contraire de la pêche artisanale, ils utilisent de la main-d'œuvre étrangère au détriment de la main d'œuvre nationale.

- Détournement de nos devises, à cause du manque de transparence dans les transactions commerciales de vente du poisson.
- Les investisseurs étrangers ne partagent pas leurs technologies avec le secteur local ;
- L'investisseur étranger bénéficie du même avantage que l'investisseur national. Il n'y a donc plus de priorité à la pêche locale, notamment artisanale, qui contribue pourtant beaucoup plus à la sécurité alimentaire et à l'emploi local.
- L'investisseur étranger jouit de beaucoup de préférence en matière fiscale, de taux d'intérêts préférentiels auprès des banques, etc ce qui introduit de nouveau un élément de compétition déloyale avec la pêche locale
- Les pollutions, marines et environnementales, créées par ces investissements (déversement des usines, rejets en mer, utilisation de techniques de pêch – chalutage, dragage, etc- destructeurs)

Compte-tenu que la ressource halieutique est renouvelable. Il ne faut pas accepter des investissements étrangers ou nationaux qui dépassent le potentiel permmissible (Biomasse) pour une exploitation durable

Pour l'avenir, il faut que les états africains développent un cadre adapté pour les investissements étrangers directs dans le secteur des pêches. Les éléments suivants devraient être pris en compte pour l'élaboration d'un tel cadre :

1. La conformité avec les objectifs des politiques menées par le pays d'accueil

Un cadre législatif devrait assurer que les investissements étrangers directs se conforment aux politiques établies des pays d'accueil et prennent en considération les points de vue des autres acteurs, en particulier la pêche artisanale. A cet égard, ces investissements devraient:

- Contribuer aux progrès économiques, sociaux et environnementaux en vue de réaliser un développement durable.
- Respecter les droits de l'homme des personnes affectées par leurs activités, en conformité avec les obligations et les engagements internationaux du gouvernement du pays d'accueil.
- Encourager la création de capacités locales en coopérant étroitement avec la communauté locale, pour y développer des activités sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs d'une manière compatible avec de saines pratiques commerciales.

- Encourager la formation de capital humain, en particulier en créant des possibilités d'emploi et en facilitant la formation des salariés.

- **Transparence et publication d'informations**

Des informations fiables et pertinentes concernant les activités, la structure, la situation financière des entreprises soutenues par les investissements étrangers directs devraient être communiquées de façon régulière et en temps utile.

Les investisseurs devraient améliorer la transparence de leurs activités dans la lutte contre la corruption et l'extorsion. Ces mesures pourraient inclure des engagements publics contre la corruption et l'extorsion, et la divulgation des systèmes de gestion adoptés par l'entreprise afin de remplir ces engagements. L'entreprise devrait également encourager l'ouverture et le dialogue avec le public afin de promouvoir une prise de conscience et une coopération dans la lutte contre la corruption et l'extorsion.

- **Environnement**

Les investissements étrangers directs devraient tenir compte de la nécessité de protéger l'environnement, la santé et la sécurité publiques, et d'une manière générale, de conduire leurs activités d'une manière qui contribue à l'objectif plus large de développement durable.

Les investissements étrangers directs dans le secteur des pêches devraient s'inscrire pleinement dans une approche de précaution : lorsqu'il existe des menaces de dommages graves pour l'environnement, la santé et la sécurité humaines, il ne faut pas invoquer l'absence de certitude scientifique pour remettre à plus tard l'adoption de mesures efficaces destinées à prévenir ou réduire les dommages.

- **Fiscalité**

Il est important que les investisseurs contribuent aux finances publiques des pays d'accueil en acquittant ponctuellement les impôts dont ils sont redevables, notamment en communiquant aux autorités compétentes les informations nécessaires à la détermination correcte des impôts et en se conformant dans leurs pratiques de prix de transfert au principe de pleine concurrence.

Il pourrait être utile de s'inspirer de tels principes pour développer une «approche de précaution» au niveau des investissements dans une pêche durable au niveau des pays africains.

Le Président de la CAOPA

Sid'Ahmed Sidi Mohamed Abeid